



DANS CE NUMÉRO 2023-1

Vœux des élus

Circulation Valès - Lacapelle

Chats errants - rappel de la réglementation

Défibrillateurs

Hausse des prix de l'énergie : les dispositifs d'aide aux entreprises

Médiathèque mobile

Tri sélectif - collecte des déchets

Diffusion du bulletin municipal

Un deuxième défibrillateur au village

Un défibrillateur est un appareil automatique permettant de réanimer et de sauver des personnes victimes d'un infarctus. Un premier appareil avait été installé dans les locaux de l'école. Le Conseil Municipal a donc décidé d'installer un 2ème défibrillateur accessible et utilisable à tout moment dans le village (avec une aide de 1000€ de Groupama). Il se trouve à l'abri des intempéries sous le porche de l'ancienne mairie. Un mode d'emploi placé dans l'appareil facilite son utilisation. Nous espérons qu'il servira le moins souvent possible mais il peut sauver des vies.

Chien, chat, mais aussi furet : tous ces animaux de compagnie doivent être identifiés, c'est-à-dire enregistrés dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques en France (puce). Le nourrissage des chats errants non stérilisés/identifiés est interdit car il incite aux nuisances et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés/identifiés.

Bonne année 2023 !

Je vous présente, avec l'ensemble du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année : vœux de santé, de bonheurs partagés et de fraternité. Je souhaite également une bonne année à nos associations qui animent la vie locale si importante pour notre bien vivre ensemble. J'adresse mes vœux de succès aux entreprises qui contribuent au dynamisme de la commune. Enfin, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants qui se sont installés sur notre commune. Les élus vous invitent à une **rencontre conviviale autour de la galette le samedi 21 janvier à 18h à la salle polyvalente**. Bonne année ! Votre Maire, Jacques Vigouroux.

Circulation dans les hameaux : tranquillité des riverains

Il est régulièrement constaté une vitesse excessive des véhicules qui traversent les hameaux de Lacapelle et de Valès : la circulation est restreinte aux riverains et la vitesse limitée à 30km/h. Sauf nécessité d'accès aux hameaux, il faut emprunter les voies départementales (D14 ou D964). La sécurité routière est l'affaire de tous : conducteurs, piétons, habitants. Soyons vigilant, soyons responsable.

Chats errants

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Hausse des prix de l'énergie : les dispositifs d'aide aux entreprises

Pour accompagner au mieux les entreprises et expliquer les dispositifs gouvernementaux à destination des TPE, la préfecture vient de créer, en partenariat avec les finances publiques, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers et de l'artisanat, deux dispositifs d'accompagnement des entrepreneurs :

- une cellule téléphonique au 05 63 45 61 90 (10h-12h/14h-16h30)
- une cellule d'accueil physique sur rendez-vous via le module du site internet de la préfecture : <https://www.tarn.gouv.fr/hausse-des-prix-de-l-energie-les-dispositifs-d-a11498.html>

En outre, vos élus communaux sont à votre écoute pour toute situation complexe d'entreprise et relayer aux services de l'État, le cas échéant, un traitement particulier de vos difficultés.

Médiathèque mobile

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet propose l'accès à un catalogue de 250 000 documents (romans, BD, livres pour enfants, magazines, CD, DVD...). En réservant ses documents en ligne, les usagers peuvent ensuite les recevoir et les rendre grâce à la borne installée à l'épicerie du village. La médiathèque mobile vient aussi à la rencontre des habitants et s'installe pour l'occasion à la salle polyvalente un mercredi par mois. Les agents proposent des animations pour les enfants de l'école en collaboration avec les enseignantes en matinée et le prêt pour tous publics l'après-midi (14h-17h30). Dates des prochaines visites : **mercredi 25 janvier, mercredi 1er mars, mercredi 19 avril, mercredi 17 mai, mercredi 7 juin et mercredi 5 juillet.**

Rappel : L'accès est libre et gratuit pour tous. L'inscription peut se faire sur place ou en ligne à cette adresse : <https://media.gaillac-graulhet.fr/>

Tri sélectif - collecte des déchets

Tri à volonté : depuis le 1er janvier 2023, le tri c'est plus simple !

Finis le doute : si c'est un emballage ou un papier --> direction le sac jaune (bien vidés, en vrac et non imbriqués pour être recyclés).

Bouteilles, pots et bocaux en verre sont toujours à collecter avec le sac vert et déposer dans la colonne à verre. Pour en savoir plus : <https://www.trifyl.fr/>

Vous pouvez demander le remplacement d'un sac usagé (jaune et/ou vert) en Mairie.

Pour tout savoir sur les modes de collecte de nos déchets, vous pouvez consulter la page internet <https://www.gaillac-graulhet.fr/habiter/gerer-ses-dechets/mode-de-collecte/>

Le service "collecte et gestion des déchets" de l'agglomération est joignable au n° vert 0 800 007 236 (du lundi au vendredi, de 9h à 12h, appel gratuit depuis un poste fixe).

Vos élus communaux recueillent volontiers vos remarques sur le service de collecte des déchets dont la compétence est assurée par notre communauté d'agglomération.

Diffusion du bulletin municipal

Par souci d'efficacité, le bulletin municipal est désormais envoyé par voie électronique à tous les administrés inscrits sur la liste de diffusion des informations communales. Les numéros sont en libre consultation sur le site internet de la mairie (www.puycelsi.fr). Les administrés non-inscrits reçoivent le bulletin en version papier, à domicile. La distribution est assurée par vos élus.